

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 12.018

L'An deux Mille Douze, le 9 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 3 février 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 3 février 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, Mme MAIRE, M. PATRUX, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme BARRAUD DUCHERON représentée par Mme SERRE
M. LABIA représenté par M. COASSIN
M. LAPOUGE représenté par M. GUIARD
M. PAVON représenté par M. FILOCHE
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. DENIS, Mme LEFEBVRE,
M. MEGLIO, M. MERLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 28

Mme Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE FINANCIERE
« CENTRE EQUESTRE DE ROYAN » – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION DES BIENS

RAPPORTEUR : Mme DOUMECQ

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 29 mars 2006, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition des biens constituant le Centre Equestre, situé à Saint Palais sur Mer, à la Régie à personnalité morale et à autonomie financière « Centre Equestre de Royan ».

Ladite convention prévoit cette mise à disposition moyennant un loyer fixe de 19.990,05 € H.T., augmenté de la valeur des annuités d'emprunts remboursés par la ville au titre de travaux d'investissement réalisés pour le compte de la Régie, à compter de 2007.

Pour 2012, le montant de ce loyer s'élèverait à 71.423 €

Par courrier en date du 19 janvier 2012, le Directeur de la régie a sollicité la Ville de Royan pour que le loyer appelé en 2012 soit réduit de 50 % et ramené à 35.712 € permettant ainsi l'équilibre financier de ladite régie.

Il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des biens à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la convention de mise à disposition des biens,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des biens de la Régie à personnalité morale et à autonomie financière « Centre Equestre de Royan »,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n° 3 de cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 13 février 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD